



COMMUNE DE SAINT JEAN D'AULPS

Note de présentation brève et synthétique des comptes financiers uniques de 2025

Le cadre général

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique.

La présente note répond à cette obligation pour la commune en apportant des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

Le CFU est établi en fin d'exercice par la commune.

Il est le bilan financier qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité a pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

La Commune de Saint Jean d'Aulps comporte 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget eau potable et assainissement collectif
- Le budget des remontées mécaniques
- Le budget pompes funèbres

Les élus, réunis en séance du Conseil municipal, votent donc 4 comptes financiers uniques (Le Maire ne prend part ni au débat, ni au vote ; il confie la présidence au doyen de l'Assemblée).

Les CFU 2025 ont été votés par le Conseil municipal le 2 mars 2025. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture au public.

La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Cela équivaut pour un foyer aux recettes de la famille (salaires et autres...) d'un côté et à toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (loyer, alimentation, impôts, santé, remboursement des crédits...).

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (vente d'eau potable, redevance d'assainissement collectif, cantine, garderie, loyer des appartements, droits de raccordement aux réseaux communaux, coupes de bois...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les contrats de maintenance, les assurances, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, au SDIS et aux budgets annexes, et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même les projets d'investissements sans recourir nécessairement à l'emprunt.

La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget de la Commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. S'ajoutent également les remboursements des emprunts.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent. Les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 940 232.00	3 288 040.44	5 228 272.44
	Recettes réalisées	571 784.71	3 485 759.51	4 057 544.22
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 598 742.54	3 828 000.00	5 426 742.54
	Dépenses réalisées	954 640.84	2 999 252.91	3 953 893.75
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 382 856.13	486 506.60	103 650.47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 341 489.46	539 959.56	198 470.10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 724 345.59	1 026 466.16	302 120.57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-724 345.59	1 026 466.16	302 120.57

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 957 077.51	1 174 813.94	3 131 891.45
	Recettes réalisées	1 001 475.57	1 104 944.50	2 106 420.07
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 315 000.00	1 240 500.00	3 555 500.00
	Dépenses réalisées	973 076.01	1 020 398.24	1 993 474.25
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	28 399.56	84 546.26	112 945.82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	357 922.49	65 686.06	423 608.55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	386 322.05	150 232.32	536 554.37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	386 322.05	150 232.32	536 554.37

BUDGET REMONTEES MECANIKES DE L'ANNEE 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 096 480.08	943 150.00	2 039 630.08
	Recettes réalisées	1 008 704.22	974 079.65	1 982 783.87
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 409 059.00	872 012.37	2 281 071.37
	Dépenses réalisées	1 051 298.15	858 601.38	1 909 899.53
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 42 593.93	115 478.27	72 884.34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	312 578.92	- 71 137.63	241 441.29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	269 984.99	44 340.64	314 325.63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	269 984.99	44 340.64	314 325.63

BUDGET POMPES FUNEBRES DE L'ANNEE 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	43 084.16	35 250.62	78 334.78
	Recettes réalisées	0.00	7 578.42	7 578.42
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	34 492.08	8 592.08	43 084.16
	Dépenses réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00	7 578.54	7 578.42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 8 592.08	- 26 658.54	- 35 250.62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 8 592.08	- 19 080.12	- 27 672.20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 8592.08	- 19 080.12	- 27 672.20